



BRETAGNE SUD HABITAT

Mise en ligne le : 19-12-2022 jusqu'au : 19-02-2023

**DELIBERATION DU BUREAU DU 12 DECEMBRE 2022 – BRETAGNE SUD HABITAT**

Le 12 décembre 2022 à 17h30, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Bretagne Sud Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 7 décembre 2022.

<b>Membres présents (4) :</b> Soizic PERRAULT David ROBO Marie-Jo LE BRETON Olivier HOUSSAY <b>Excusé ayant donné pouvoir (1) :</b> Marc BOUTRUCHE – pouvoir à Soizic PERRAULT <b>Excusés (2) :</b> Marie-Hélène HERRY Jérôme PINSARD	<b>DELIBERATION N°</b>	<b>27.BU-2022 12 12</b>	<b>Groupe n° 0015 Opération n°</b>
	<b>Conventions juridiques diverses et contentieux</b>	<b>AURAY</b> Le Goaner	Contrat de Ville - Mise à disposition du LCR à titre gratuit à l'association ADEPAPE ESSOR

Délibération du BUREAU en date du 22-10-2018	AURAY « le Goaner » - contrat de ville - mise à disposition d'un local au bénéfice de Néo56 emploi
--	--

Depuis 2015, l'Etat a identifié un Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV) sur AURAY, qui concerne 653 logements du patrimoine alréen de Bretagne Sud Habitat. La politique de la Ville se décline sous plusieurs conventions avec l'objectif commun d'assurer la qualité de vie urbaine de nos résidences. A ce titre, Bretagne Sud Habitat est co-responsable aux côtés des collectivités locales et de l'Etat pour mettre en place des actions favorisant le développement économique et l'emploi dans ce quartier prioritaire.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, Bretagne Sud Habitat allouait à titre gracieux le local commun résidentiel (LCR) dans le quartier du Goaner à l'association « Néo Emploi » pour favoriser l'insertion des publics éloignés du marché du travail. L'association va libérer ce local courant décembre 2022 et assurera ses permanences à compter de janvier 2023 dans les locaux alréens dédiés à la politique de la ville.

L'auto-école sociale, gérée par l'association ADEPAPE ESSOR, est à la recherche de locaux afin de maintenir son activité sur AURAY. Cette association s'adresse à un public en difficultés, orienté par la Mission Locale et/ou les travailleurs sociaux du secteur, en vue de les accompagner de façon soutenue sur des projets personnels.

Dans le cadre du contrat de ville, il est proposé de répondre favorablement à la demande de locaux de l'association et d'autoriser ainsi l'occupation gratuite du LCR par l'auto-école sociale. Les acomptes charges locatives mensuelles montant de 27,50 €, seront quittancées à l'association. La convention de mise à disposition est d'une durée de 1 an, renouvelable par reconduction expresse.

La mise à disposition gratuite de ce local peut être valorisée au titre de l'abattement des taxes foncière en QPV, pour le montant du loyer non quittancé, soit 4 000 € par an.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à la majorité des membres présents ou représentés :

- valide la mise à disposition gratuite et temporaire du local collectif résidentiel de la résidence Goaner à AURAY, au bénéfice de l'association ADEPAPE ESSOR, selon les modalités prévues ci-dessus,
- autorise le Directeur à signer la convention d'occupation temporaire du local par l'association ADEPAPE ESSOR.